

**ARRÊTÉ DEP-2024-552 PORTANT NOMINATION DU JURY DE LA MENTION
COMPLÉMENTAIRE DE NIVEAU 4 CYBERSÉCURITÉ**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours,

Vu les articles D. 222-31 à D. 222-33 et D. 337-158 du Code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 6 février 2023 portant création de la mention complémentaire de niveau 4 cybersécurité ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1001 nommant les présidents de jurys de la mention complémentaire de niveau 4 ;

ARRÊTE :

Article 1er : Le jury d'admission de la mention complémentaire cybersécurité pour la session 2024 dans les Académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Kathy THOMIAS, inspectrice de l'Éducation nationale

Vice-président :

Monsieur Alvaro VAZ, professionnel

Enseignants :

Monsieur Laurent CHAMAYOU

Monsieur Rachid FATNASSI

Monsieur Christian GASMI

Monsieur Sofiane KASSOURI

Monsieur Alain LY

Monsieur M'Hamed Ne SAHTOUT

Professionnels :

Monsieur Mustapha BENCHIKH

Monsieur Valentin BONNEAU

Monsieur Patrick JOSLIN

Madame Sophie MARTINS

Monsieur Joël MIRAS

Monsieur Arshad RUTTEE

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024


Frédéric MULLER